



C.C.A.S
SIX-FOURS-LES-PLAGES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 9 avril 2024

Le neuf avril deux mille vingt quatre à 11h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur VIALATTE. Jean-Sébastien, Député honoraire, Maire, Président du CCAS.

Etaient Présents : Monsieur VIALATTE., Monsieur PEREZ., Madame THIRY., Madame BROTONS., Madame LEGHEDDAR., Madame ROBERT., Madame DECITRE, Madame REAL.

Procurations : Docteur Stéphanie GUILLAUME. à Madame Afida LEGHEDDAR..

Absents : Madame PERAIRA..

Excusés : Madame SAYOU., Monsieur BAGNE, Madame PINETTI.

Secrétaire de Séance :

Clôture de la Séance : 11h37

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°3692

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE EN DATE DU 06 MARS 2024

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ
DECIDE**

D'ADOPTER Le dit procès-verbal

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°3693

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PRÉSIDENT DU C.C.A.S DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU C.A AU PRÉSIDENT OU AU VICE-PRÉSIDENT EN DATE DU 27/08/2020 ET CE DEPUIS LE 06 MARS 2024

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE

ACTE

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°3694

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

DE PRENDRE

ACTE

Que le Compte de Gestion du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation , ni réserve.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°3695

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET DES RÉSIDENCES AUTONOMIE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

DE PRENDRE

ACTE

Que le Compte de Gestion du Budget des Résidences Autonomie dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation , ni réserve.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°3696

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'APPROUVER La présentation faite du Compte Administratif 2023 telle que développée dans le document budgétaire annexé,

DE CONSTATER Les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2023 et au fonds de roulement, des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire des différents comptes,

D'ARRETER Les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°3697

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET RÉSIDENCES AUTONOMIE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'APPROUVER La présentation faite du Compte Administratif 2023 telle que développée dans le document budgétaire annexé,

DE CONSTATER Les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2023 et au fonds de roulement, des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire des différents comptes,

D'ARRETER Les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°3698

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'AFPECTER Les résultats du Compte Administratif 2023 du Budget Principal du CCAS ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation le solde créditeur compte 002, solde d'exécution :	53 552,71 €
Section d'investissement le solde créditeur compte 001, solde d'exécution :	7 291,26 €

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°3699

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'ADOPTER

Le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024, par chapitre, tel que présenté en annexe, pour un total tant en recettes qu'en dépenses pour la Section d'Exploitation de 2 768 478,00 euros et pour la Section d'Investissement de 73 977,26 euros.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°3700

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

BUDGET DU CCAS - EXERCICE 2024 - PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

DE CONSTITUER

Une provision semi budgétaire pour « risques et charges de fonctionnement » d'un montant de 90 500,00 € (quatre-vingt dix mille cinq cents euros) ,

DE DIRE

Que cette dotation est inscrite au Budget principal du CCAS 2024, à l'article 6815.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°3701

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET RÉSIDENCES AUTONOMIE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

DE REPRENDRE

Au Budget Primitif 2025 : - Compte « 002 », Report à nouveau, le solde créditeur de 103 989,07 euros

DE REPRENDRE

Au Budget Supplémentaire 2024 : - Compte « 001 », Report à nouveau, le solde créditeur de 462 021,40 euros

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°3702

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - EXERCICE 2024 - RÉSIDENCES AUTONOMIE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'ADOPTER

Le Budget Supplémentaire 2024 des Résidences Autonomie tel que présenté dans le document ci-annexé.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°3703

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES - ANNÉE 2024

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ
DECIDE**

D'ATTRIBUER Les subventions suivantes :

ADEPAPE VAR (Association D'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de L'Enfance du Var)	250,00 €
ETRE LA – ASP VAR (Accompagner en Soins Palliatifs)	1 500,00 €

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°13

DELIBERATION N°3704

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

ORGANISATION D'UN FORUM : ORIENTATION, ALTERNANCE ET FORMATION 2024

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ
DECIDE**

DE DONNER un avis favorable pour l'organisation d'un Forum de l'Orientation, de la Formation et de l'Apprentissage qui se déroulera le mardi 14 mai 2024 à l'Espace Culturel André Malraux.

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président du CCAS, à passer et signer tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au budget du CCAS.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°14

DELIBERATION N°3705

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

ORGANISATION DES "JOURNEES DES SENIORS DYNAMIQUES"

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ
DECIDE**

DE DONNER un avis favorable à l'organisation par le Centre Communal d'Action Sociale, des « journées des seniors dynamiques » qui se dérouleront du mardi 28 au vendredi 31 mai 2024.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président du CCAS à signer toutes les pièces relatives à cette manifestation et tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence.

DE DIRE que les crédits nécessaires sont prévus au budget du CCAS.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°15

DELIBERATION N°3706

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

ACCEPTATION DE DONN AU CCAS DU 1ER FEVRIER AU 20 MARS 2024

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ
DECIDE**

D'ACCEPTER le don suivant au bénéfice du CCAS :

DONATEUR	MONTANT
ASSOCIATION « VOYAGE LOISIRS CULTURELS »	1 000,00 €

DE DIRE que la recette concernant ce don est inscrite au budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.**

AFFAIRE N°16

DELIBERATION N°3707

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE BONS ALIMENTAIRES D'EXTREME
URGENCE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT OU AU
DIRECTEUR DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE
DU 06 MARS 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE ACTE que 29 dossiers ont été validés pour l'obtention de bons alimentaires « d'extrême urgence » pour un montant total de 820 € (huit cent vingt euros) par le biais du CCAS.

DE PRENDRE ACTE de l'attribution de bons verts « légumes et fruits » à 28 personnes pour un montant total de 535 € (cinq cent trente-cinq euros) par le biais du CCAS.

DE PRENDRE ACTE de l'attribution de bons roses « légumes et fruits » à 28 personnes pour un montant total de 535 € (cinq cent trente-cinq euros) par le biais du CCAS.

DE PRENDRE ACTE qu'une personne n'a pas récupéré ses bons alimentaires d'un montant de 90 € (quatre-vingt-dix euros). Les bons alimentaires n°50,51, les bons verts 147 à 151 et les bons 147 à 151 sont détruits.

DE PRENDRE ACTE que deux dossiers de demandes de bons alimentaires ont été rejetées pour cette période.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.**

AFFAIRE N°17

DELIBERATION N°3708

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE SECOURS FINANCIERS DANS LE
CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020
ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 06 MARS 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE ACTE que 8 personnes ont bénéficié de secours en financiers pour un montant total de 750 € (sept cent cinquante euros)

DE PRENDRE ACTE que 9 personnes ont bénéficié de secours par mandats pour un montant de 1031,23€ (mille trente et un euros et vingt et trois centimes).

DE PRENDRE qu'une demande de secours financier a été annulée car le secours n'a pas
ACTE été retiré.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.**

AFFAIRE N°18

DELIBERATION N°3709

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE BONS DE TRANSPORT DANS LE
CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT OU AU DIRECTEUR DU CCAS EN
DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 06 MARS 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions **HORS COMMISSION**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE que 76 cartes d'identité de transport ont été délivrées pour un montant
ACTE total de 608 € (Six cents huit euros).

DE PRENDRE que 94 personnes âgées ont bénéficié de voyages à tarif réduit, pour un
ACTE montant total de 1 297,20 € (mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros et
vingt centimes), à raison de 20 voyages par trimestre et par personne.

DE PRENDRE 6 tickets de bus ont été attribués pour un montant 4,14 € (quatre euros et
ACTE quatorze centimes).

**AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.**

AFFAIRE N°19

DELIBERATION N°3710

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**RESIDENCES AUTONOMIE ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -
FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES PAR LE SIVAAD POUR LES
ANNEES 2025 - 2026 - ACCORD DE PRINCIPE**

Vu l'avis exprimé par les commissions **HORS COMMISSION**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

DE DONNER Un accord de principe pour la fourniture de denrées alimentaires pour les
Résidences Autonomie Louis Faraut et Fondation Lelièvre ainsi que pour
le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) par le Groupement de
Commandes Publiques des Collectivités Territoriales de la Zone Sud du
Var (SIVAAD de Saint-Mandrier) pour les années 2025 et 2026.

Les produits concernés sont les suivants :

Numérotation SIVAAD :

Lot n° DB01 : Jambons, charcuteries, saucisseries, viandes cuites « BIO »

Lot n° DB02 : Viande fraîche de bœuf et veau « BIO »

Lot n° DB04 : Viande fraîche d'agneau et mouton « BIO »

Lot n° DB06 : Viande de Volailles fraîche « BIO »

Lot n° DB09 : Produits laitiers et ovoproduits « BIO »

Lot n° DB11 : Fruits et légumes bruts, crus, cuits « BIO »

Lot n° DB14 : Produits d'alternative végétale « BIO »

Lot n° DB15 : Produits surgelés et glaces « BIO »

Lot n° DP01 : Produits en direct des producteurs locaux

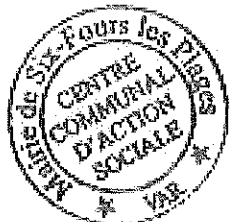
Lot n° DC01 : Jambons, charcuteries, saucisseries, viandes cuites

Lot n° DC03 : Viande fraîche de bœuf, piécée à la demande
Lot n° DC04 : Viande fraîche de veau, piécée à la demande
Lot n° DC05 : Viande fraîche d'agneau et de mouton, piécée à la demande
Lot n° DC06 : Viande fraîche de porc, piécée à la demande
Lot n° DC08 : Viande fraîche de volaille et lapin, piécée à la demande, volailles et lapins frais entiers P.A.C
Lot n° DC09 : Produits frais de la mer
Lot n° DC10 : Fromages, beurre, margarine et préparations similaires, frais
Lot n° DC11 : Lait, crème, yaourts et autres produits laitiers fermentés frais
Lot n° DC12 : Œufs frais et ovoproduits
Lot n° DC13 : Pâtes alimentaires fraîches
Lot n° DC14 : Produits exotiques préparés frais
Lot n° DC15 : Fruits et légumes frais bruts, produits élaborés, IV et V gamme
Lot n° DC17 : Épicerie, conserves, vins de tables, boissons diverses
Lot n° DC20 : Viandes surgelées de boucherie
Lot n° DC21 : Viandes surgelées de volailles
Lot n° DC22 : Produits surgelés de la mer
Lot n° DC23 : Fruits et légumes, crus ou cuits, surgelés
Lot n° DC24 : Plats cuisinés surgelés et produits festifs
Lot n° DC25 : Produits de la panification, pâtisserie, gâteaux, desserts surgelés et produits festifs sucrés
Lot n° DC26 : Crèmes glacées et produits similaires
Lot n° DC27 : Produits alimentaires pour personnes âgées

D'AUTORISER Le Président ou Vice-Président du CCAS à passer et à signer avec le Groupement de Commandes Publiques des Collectivités Territoriales de la Zone Sud du Var (SIVAAD de Saint-Mandrier) toutes les pièces relatives à la fourniture de denrées alimentaires pour les lots cités ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h37.



Député honoraire
Maire de Six-Fours-Les-Plages
Président du CCAS
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Jean-Sébastien VIALATTE